

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le lundi 12 décembre 2022 à 15h40, au conseil départemental de la Haute-Marne.

### Participaient à la réunion les administrateurs (7)

M. Nicolas LACROIX,	Président
M. Jean-Marc FEVRE,	Vice-Président
M. Laurent GUILLEMOT,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat
M. Etienne MARASI,	Représentant le Président du conseil régional
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental
M. Damien THIERIOT,	Conseiller départemental
M. Alain MALINGREY,	Maire de Thonnance-les-Joinville

### Participaient également (9)

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne ;
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne
M. Gregory LUPO	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Alain SABATIER	EDF – Directeur Développement Economique,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne – Chef de la division SPL
M. Louis STEIB	Préfecture de la Haute-Marne – Chef de Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire

Sept administrateurs sont présents ou représentés soit sept voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

## ***Propos introductif de M. le Président***

---

### **Le comité de Haut Niveau du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

Le comité de Haut Niveau a été réuni à Saudron le 1<sup>er</sup> décembre 2022 sous la présidence de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition Energétique.

L'essentiel des discussions portait sur la fiscalité future de CIGEO et la pérennité des GIP. M. le Président a rappelé qu'il n'y aurait pas d'accord sur la fiscalité sans une hausse importante du volume de produits fiscaux.

Ainsi, l'ensemble de la fiscalité de droit commun, de la taxe de stockage (fiscalité spécifique à CIGEO) et de la taxe d'accompagnement revenant aux GIP doit doubler par rapport aux produits fiscaux actuellement associés au laboratoire. Tel est l'objectif fixé par le Président LACROIX.

M. le Président dit regretter par ailleurs que le Gouvernement ait trop vite délégué ce travail important sur la fiscalité à Mme la Préfète de la Meuse. Cette dernière a reçu une lettre de mission concernant la fiscalité future de CIGEO sans qu'en soit connu le périmètre.

### **Activité du GIP Haute-Marne**

La période est difficile pour les entreprises, les plus grandes comme les plus modestes.

L'inflation est brutale et elle impacte durement tous les acteurs : entreprises, foyers haut-marnais, collectivités locales...

Les coûts de l'énergie sont devenus une charge terrible pour ceux qui ne bénéficient pas d'un tarif régulé. Par ricochet, de nombreux approvisionnements deviennent hasardeux tant en volume qu'en délai.

Les acteurs économiques manquent désormais cruellement de visibilité.

Pourtant, en dépit de ces problèmes structurels et conjoncturels, les entreprises continuent à porter des projets, les collectivités continuent à investir pour préparer la Haute-Marne de demain.

En 2022, le GIP Haute-Marne aura pris 358 décisions de financement pour 24,3 M€ :

- 18 dotations communales dans le rayon des 10 km pour 1.290.570 € ;
- 2 dotations intercommunales de 1.494.600 € pour la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne et 208.036 € pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise ;
- 134 aides pour les entreprises haut-marnaises pour 9.475.870 € ;
- 104 aides dans le domaine de l'environnement pour 3.467.932 € (performance énergétique, biomasse, gestion de l'eau, ...);
- 100 décisions sur les infrastructures et équipements publics pour 8.367.330 € (contrats de Villes, groupes scolaires, gendarmeries, EHPAD, équipements touristiques, voiries, ...).

### **Une attention constante aux territoires de proximité**

Le GIP Haute-Marne est tenu d'équilibrer ses engagements entre ses missions définies par l'article L542-11 du code de l'environnement.

Ainsi, sur une moyenne glissante de trois exercices, les engagements de la mission 1 (insertion de CIGEO) doivent être à parité avec les engagements des missions 2 et 3 (aménagement du territoire, développement économique et formation). Un même engagement peut couramment relever de plusieurs missions.

Sur la période 2019-2021, cet équilibre était presque atteint puisque 48 % des engagements relevaient de la mission 1. En 2022, les engagements de la mission 1, en faveur de l'insertion de CIGEO, représenteront 50 % du total de l'activité du GIP Haute-Marne.

## **Ordre du jour du conseil d'administration**

Après un comité exécutif qui a examiné 48 projets sous ses délégations et qui a permis d'acter 1.688.611 € de financements, l'ordre du jour du conseil d'administration se limite à deux décisions.

### **Décisions du conseil d'administration**

---

#### **Restructuration des locaux du BTP-CFA - Chaumont (22-16)**

Le conseil d'administration décide d'accorder, à l'association BTP-CFA Grand Est, une aide de 30 % pour la restructuration des locaux du BTP-CFA à Chaumont.

Si le maître d'ouvrage récupère la TVA, cette aide s'élèvera à 1.867.750 € pour une assiette subventionnable arrêtée à 6.225.833 € HT.

Si la TVA n'est pas récupérée, cette aide s'élèvera à 2.241.300 € pour une assiette subventionnable arrêtée à 7.471.000 € TTC.

La convention d'attribution de l'aide sera établie après que ce point de fiscalité de TVA soit clarifié.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (200.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

#### **Conseil départemental de la Haute-Marne - Chaufferies des collèges de Châteauvillain, Froncles et de Doulaincourt (22-17)**

Le conseil d'administration décide d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne :

- une aide de 30 %, dans la limite de 78.045 € pour les travaux de remplacement de la chaufferie du collège de Doulaincourt dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 260.151 € HT ;
- et une aide de 25 %, dans la limite de 136.672 € pour les travaux de remplacement des chaufferies des collèges de Châteauvillain et Froncles dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 546.691 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h00, la séance est levée.

Le Commissaire du Gouvernement

**01 FEV. 2023**

Le Président

  
Nicolas LACROIX

#### **PS : engagements et fonds de roulement**

Au 16 décembre 2022 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 71.557.237 € compte tenu du résultat prévisionnel 2022.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser s'élève à 56.686.718 € (hors les 14.384.472 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restants disponibles pour des engagements financiers en 2022 s'élèvent à 14.870.518 €.

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022</b>	<b>N°22-16</b>
<b>OBJET : Restructuration des locaux du BTP-CFA - Chaumont</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réformé l'apprentissage. Elle a retiré cette compétence aux régions et confié le pilotage aux branches professionnelles. En conséquence, le conseil régional Grand Est a décidé de céder les deux emprises foncières formant le site du BTP-CFA de Chaumont situé 1 à 5 Rue Albert Camus et 12-14 Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny à Chaumont aux opérateurs concernés.

Il s'agit de 4 bâtiments : administration, atelier gros-œuvre, atelier finition et internat, offrant au total une surface utile de 4.340 m<sup>2</sup>, sur un terrain de plus de 9.000 m<sup>2</sup>, qui entourent une parcelle centrale et des bâtiments également dédiés au BTP-CFA mais appartenant à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne.

Ce site était historiquement occupé à titre gratuit par l'association BTP-CFA Grand Est, qui peut-y accueillir près de 150 élèves-apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle.

Début 2022, L'association régionale BTP-CFA Grand Est a exprimé son intérêt à investir sur le site et à en devenir propriétaire. La commission permanente de la Région réunie le 21 octobre 2022 a cédé les emprises du site moyennant l'euro symbolique compte tenu d'un état des bâtiments extrêmement dégradé.

En contrepartie, l'association BTP-CFA Grand Est devra prendre des engagements et respecter des conditions restrictives :

- Le maintien sur site de la destination initiale des ouvrages, à savoir les activités pédagogiques de formation des apprentis et toutes les fonctionnalités annexes qu'elles supposent (administration et hébergement notamment) ;
- La mise en œuvre d'un plan d'investissements prévisionnels de réhabilitation du site d'un montant de plus de 5 M€.

### **Investissements**

Le CFA BTP de CHAUMONT est composé de quatre bâtiments : un bâtiment administratif très dégradé au niveau de son enveloppe, un bâtiment atelier plus adapté à l'enseignement des nouvelles technologies du bâtiment tant dans les fluides que dans le gros œuvre, un bâtiment second œuvre en bon état et un bâtiment internat comportant des chambres de trois personnes assez vétustes avec sanitaires collectifs dans les couloirs.

Le programme de rénovation s'élève à hauteur de 7.471.000 € TTC, hors rénovation de l'internat (1,33 M€ TTC) et des équipements pédagogiques (0,6 M€ TTC) :

#### 1. Bâtiment administration

- Rénovation totale de l'enveloppe du bâtiment (façades, couverture, menuiseries extérieures)
- Redistribution intérieure des cloisonnements
- Agrandissement du bâtiment comprenant :
  - une salle d'enseignement supplémentaire ;
  - un amphithéâtre pour 50 à 60 personnes ;
  - une salle de réunion pour 20 à 30 personnes ;
  - un accueil direct ;
  - une liaison directe avec les ateliers intégrant un espace cafétéria pour les apprentis.

- Installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation du bâtiment.

## 2. Espace extérieur

- Création d'un espace végétalisé
- Création d'un abri vélo
- Création de places de stationnement
- Pérennisation de la voirie arrière des ateliers servant de voie pompier
- Modification de clôtures et portails

## 3. Bâtiment atelier

- Rénovation totale des menuiseries extérieures
- Création d'une circulation centrale
- Création en mezzanine accessible PMR des salles d'enseignements au nombre de quatre y compris les blocs sanitaires dédiés
- Création d'atelier pour enseignement nouvelles technologies CVC (centrale traitement d'air, pompe à chaleur etc.)
- Modification de l'atelier gros œuvre avec mise en place d'un pont roulant, fermeture de l'auvent, espace dédié aux coffrages par banches, technologie de préfabrication type prémur, prédalles, dalles alvéolaires
- Création d'un nouveau réseau d'assainissement avec fosse de décantation adaptée aux différents métiers (carrelage, gros œuvre, hydrocarbures etc.)
- Restructuration des espaces extérieurs de stockage intégrant le tri sélectif et réemploi de matériaux

## 4. Bâtiment second œuvre

- Création d'un atelier isolation thermique par l'extérieur en lieu et place du mur trombe non fonctionnel avec agrandissement dans les limites du PLU
- Création d'une mezzanine au-dessus de l'atelier des revêtements de sols
- Création d'un accès pérenne au-dessus des boxes de peinture

Ce projet donne l'opportunité au CFA BTP Grand Est de réviser en profondeur sa carte de formation. Il s'agira de redresser le nombre d'apprentis accueillis sur le site en ayant un outil attractif et dans une perspective de cohérence avec les métiers recherchés par les entreprises en Haute-Marne.

Suite à une enquête menée auprès des fédérations professionnelles haut-marnaises sur les perspectives d'embauche à court et moyen terme, plusieurs qualifications et parcours sont envisagés. Le futur portefeuille de formations s'appuie sur trois éléments de constat :

- L'impact de CIGEO pour les départements de Haute-Marne et la Meuse, en terme d'emplois (1.000 à 2.000 emplois sur cinq ans) et de compétences recherchées dans la filière BTP avait été reconnu et inscrit dans le projet de développement du territoire CIGEO ;
- L'évolution de la démographie avec un besoin de renouvellement des effectifs dans les entreprises ;
- Les nouvelles attentes règlementaires et sociétales en matière d'adaptation au changement climatique.

Ces principales perspectives supposent une offre de formation locale, moderne et en capacité d'accueillir du public en quantité adéquate. Le CFA BTP Grand Est souhaite travailler sur trois secteurs :

- Sur la filière Gros-œuvre, l'offre actuelle se verrait complétée ainsi :
  - CAP constructeur de canalisation
  - CAP couvreur – mention complémentaire zinguerie
  - CAP Construction d'ouvrage en béton armé
  - Bac pro Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros-œuvre
  - BTS Bâtiment
- Sur la filière Energie, une refonte complète est proposée :
  - Titre professionnel agent de maintenance en chauffage
  - Titre professionnel technicien installateur en chauffage/climatisation/énergies renouvelables/sanitaires
  - CQP Installateur – mainteneur en systèmes solaires thermique/photovoltaïque
  - Cursus du CAP au BTS sur les métiers du froid, maintenance et efficacité énergétique, installateur en chauffage/climatisation/énergies renouvelables

- Sur les métiers liés aux finitions, de nouveaux parcours concernent :
  - CAP/Bac pro avec spécialisations façadier/ITE
  - BTS Aménagement/ finition.

Ces cursus sont aujourd'hui peu voire pas proposés en apprentissage sur le sud du département et supposent aux potentiels candidats de chercher un centre dans l'Aube ou en Côte d'Or. Un dialogue et une répartition des cursus ont également été menés avec le lycée Emile Decomble de Chaumont, établissement ayant également la possibilité d'accueillir quelques apprentis, notamment en CAP électricité.

En redonnant du potentiel aux formations proposées, via un site rénové, le CFA envisage de retrouver près de 200 apprentis à l'horizon 2025.

Une 2<sup>ème</sup> phase de travaux devrait intervenir par la suite sur l'Internat.

Au final, la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux est évaluée à 8.801.000 € TTC, dont 7.471.000 € TTC sans l'internat.

Sur cette tranche hors internat (7.471.000 € TTC), les financements sont attendus de la manière suivante :

- Région : 3.735.500 € soit 50 % s'ajoutant à la subvention en nature (cession à l'euro symbolique d'une valeur du domaine de 640 k€)
- GIP : 30 %, dans la limite de 1.867.750 €
- CFA : 20 %

Le programme de rénovation aura lieu alors même que l'activité de formation devra être maintenue, raison pour laquelle, les travaux devraient s'échelonner sur 4 ans.

La ville de Chaumont doit mettre à disposition des locaux pour permettre la libération successive des espaces dans lesquels se dérouleront les travaux.

A ce jour, la date de démarrage des travaux n'est pas encore arrêtée. En effet, certains paramètres ne sont pas encore stabilisés : recours à la procédure de marchés publics ou à celle de marchés privés, concours d'architecte ou pas, date de mise à disposition des locaux par la ville afin de libérer les locaux objets des premiers travaux, ...

Les réponses à ces différents points conditionnent un début de travaux entre septembre 2023 et septembre 2024.

Les appels de fonds pourraient, dans le cas du scénario le plus favorable, se répartir à 30% en 2023 et 70% en 2024.

### **Financement GIP Haute-Marne**

L'opération est éligible à l'action 22-18 « Etablissements d'enseignements professionnels ou techniques » :

- le taux plafond est de 35% pour les projets sans lien direct avec les activités des industriels du nucléaire
- la délégation du comité exécutif à 200.000 €.

Il est proposé d'accorder à l'association BTP-CFA Grand Est une aide de 30 % pour la restructuration des locaux du BTP-CFA à Chaumont.

Si le maître d'ouvrage récupère la TVA, cette aide s'élèvera à 1.867.750 € pour une assiette subventionnable arrêtée à 6.225.833 € HT.

Si le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA, cette aide s'élèvera à 2.241.300 € pour une assiette subventionnable arrêtée à 7.471.000 € TTC.

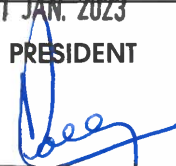
L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif (200.000 €), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR SEPT VOIX DECIDE**

d'accorder, à l'association BTP-CFA Grand Est, une aide de 30 % pour la restructuration des locaux du BTP-CFA à Chaumont.

Si le maître d'ouvrage récupère la TVA, cette aide s'élèvera à 1.867.750 € pour une assiette subventionnable arrêtée à 6.225.833 € HT.

Si le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA, cette aide s'élèvera à 2.241.300 € pour une assiette subventionnable arrêtée à 7.471.000 € TTC.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 31 JAN. 2023</b> <b>LE PRESIDENT</b> 
<b>Le Commissaire du Gouvernement</b>	

**01 FEV. 2023**

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022</b>	<b>N°22-17</b>
<b>OBJET : Conseil départemental de la Haute-Marne - Chaufferies des collèges de Châteauvillain, Froncles et de Doulaincourt</b>	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	7
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil départemental a fait réaliser une étude sur les chaufferies fioul des collèges de Châteauvillain, Colombey-les-deux-Eglises, Doulaincourt et Froncles.

Il ressort que des gains d'un point de vue environnemental peuvent être envisagés avec l'installation d'une chaudière bois à plaquettes dans les collèges de Doulaincourt et Froncles et d'une chaudière bois à pellets dans les collèges de Châteauvillain et Colombey-les-deux-Eglises.

Le coût de remplacement des chaufferies des collèges de Froncles et Châteauvillain (hors zone de proximité) s'élèvent à 546.691 € HT.

Le plan de financement indique :

Financier	Montant	Taux
Etat	212.571 €	39%
GIP Haute-Marne	136.672 €	25%
Conseil départemental	197.448 €	36%
Total	546.691 €	100%

Le coût de remplacement de la chaufferie du collège de Doulaincourt (zone proche historique) est de 260.151 € HT.

Le plan de financement indique :

Financier	Montant	Taux
Etat	101.155 €	39%
GIP Haute-Marne	78.045 €	30%
Conseil départemental	80.951 €	31%
Total	260.151 €	100%

Les opérations sont éligibles à l'action 22-28 « Programme de modernisation des collèges haut-marnais » :

- le taux plafond est de 30% pour les projets en zone de proximité et 25% pour ceux situés en-dehors de cette zone ;
- aucune délégation au comité exécutif.

Il est proposé d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne :

- une aide de 30 %, dans la limite de 78.045 € pour les travaux de remplacement de la chaufferie du collège de Doulaincourt dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 260.151 € HT ;

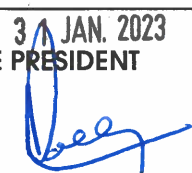


- et une aide de 25 %, dans la limite de 136.672 € pour les travaux de remplacement des chaufferies des collèges de Châteauvillain et Froncles dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 546.691 € HT.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR SEPT VOIX  
DECIDE**

d'accorder au conseil départemental de la Haute-Marne :

- une aide de 30 %, dans la limite de 78.045 € pour les travaux de remplacement de la chaufferie du collège de Doulaincourt dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 260.151 € HT ;
- et une aide de 25 %, dans la limite de 136.672 € pour les travaux de remplacement des chaufferies des collèges de Châteauvillain et Froncles dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 546.691 € HT.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>  Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le <b>31 JAN. 2023</b> <b>LE PRESIDENT</b> 

**01 FEV. 2023**